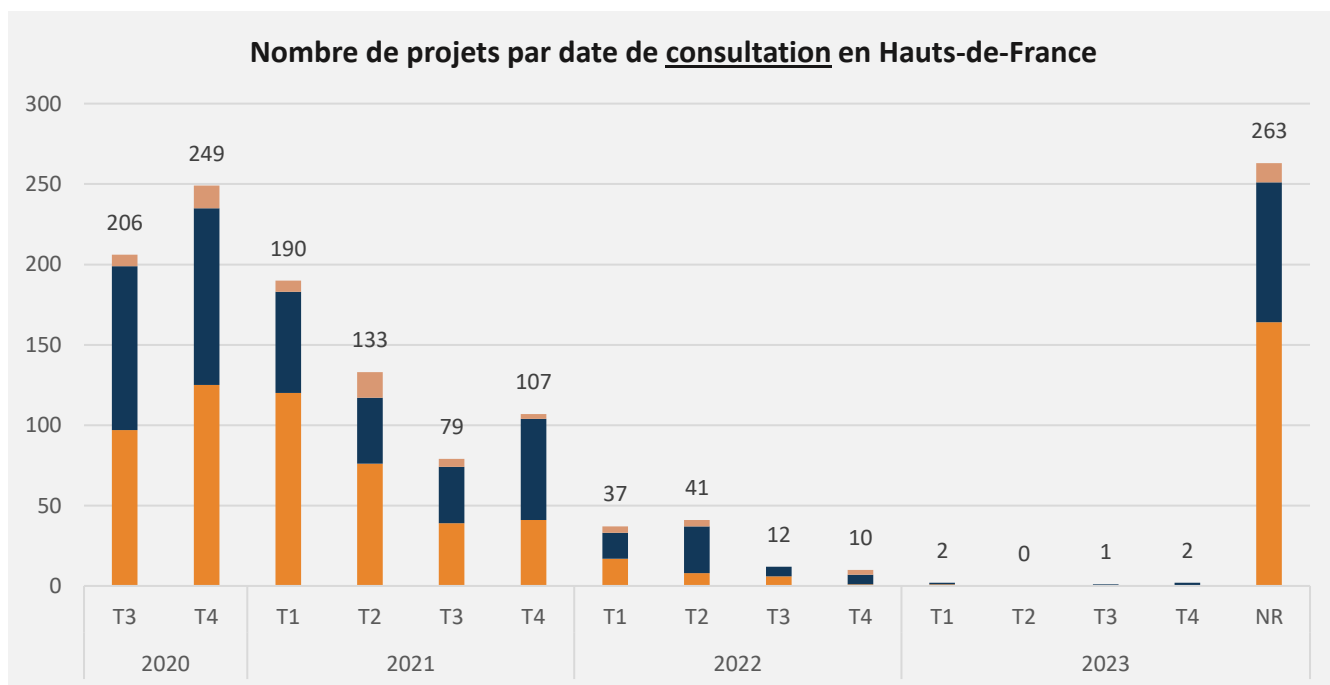
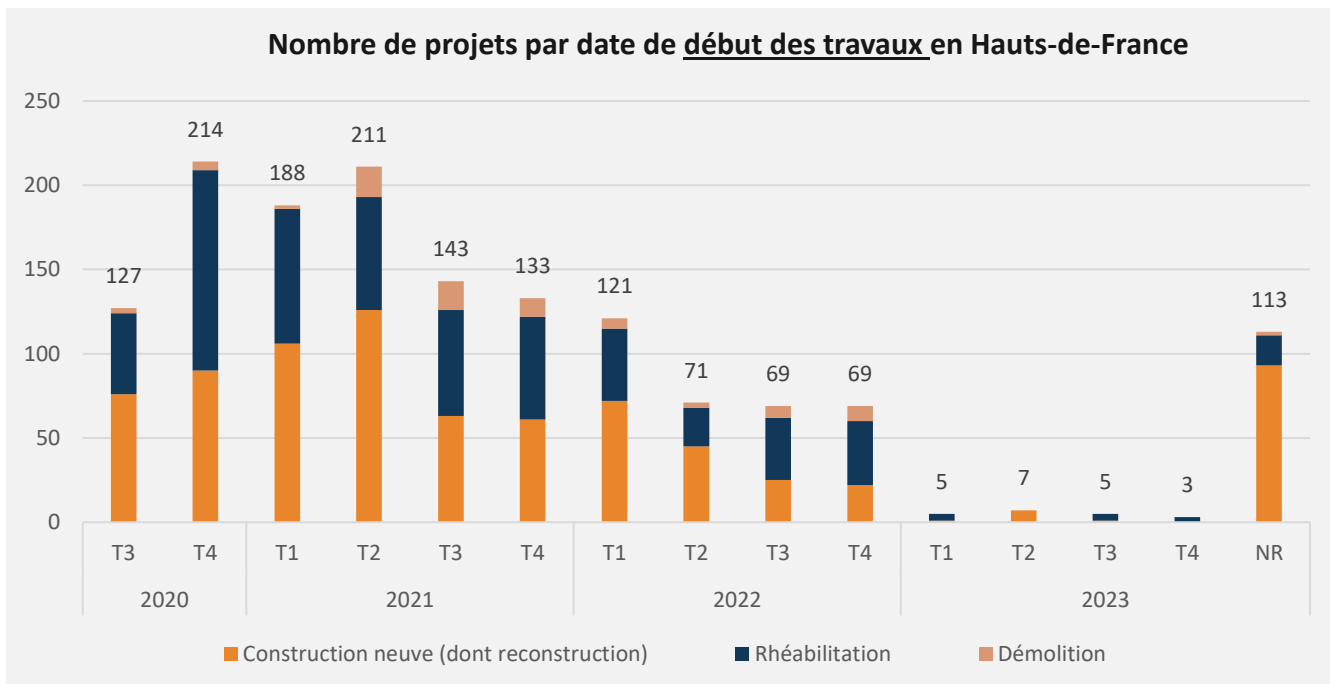


OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Recensement des projets de chantiers HLM en Hauts-de-France 2020-2023

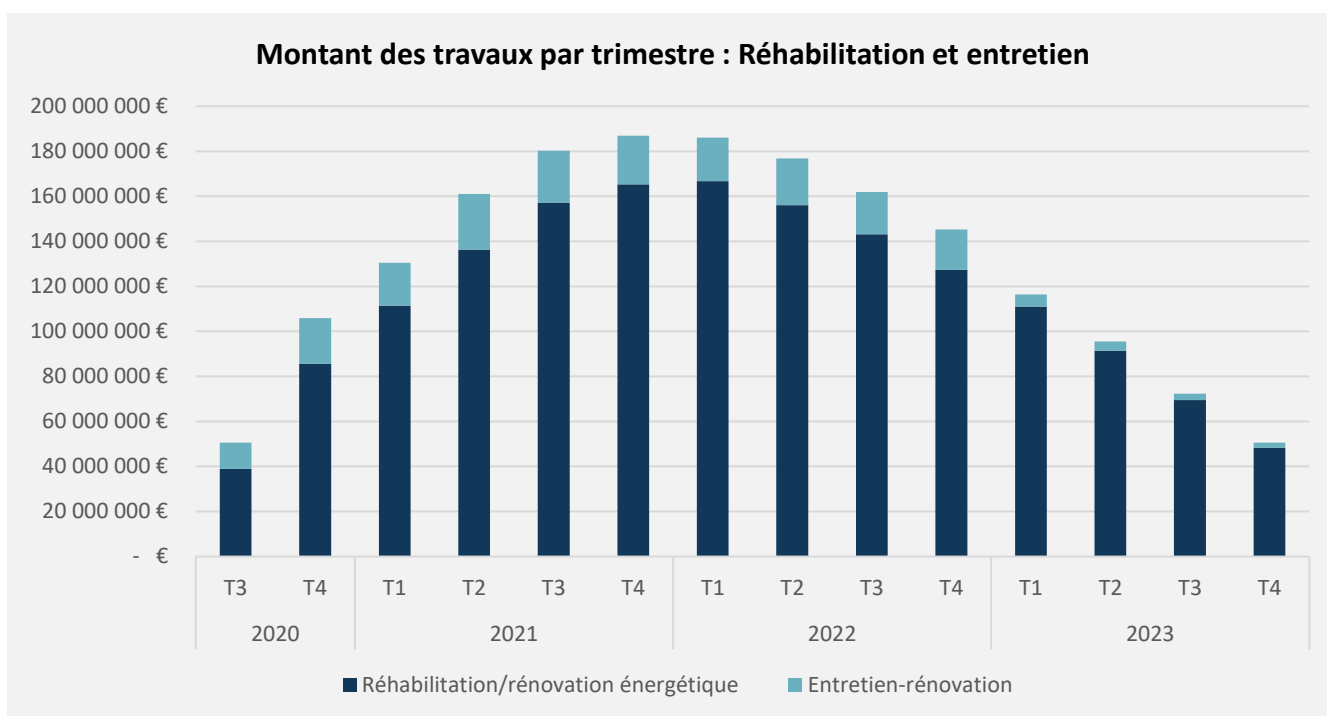
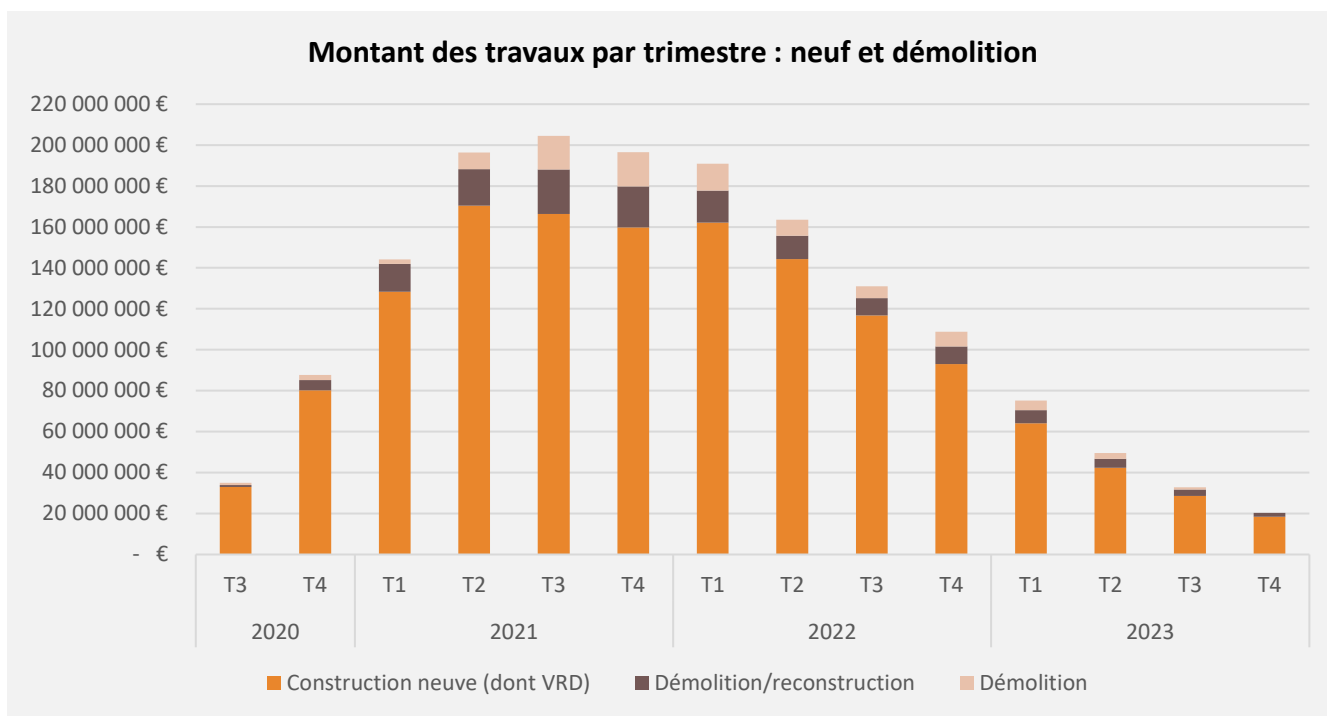
Le recensement des projets de travaux des bailleurs sociaux mené durant l'été 2020 en partenariat avec l'URH Hauts-de-France a permis de recenser plus de 1 700 projets pour un investissement de 3,5 milliards d'euros. 75% des bailleurs sociaux des Hauts-de-France ont répondu à l'enquête, le parc de ces bailleurs représente 88% du parc social régional.

1 479 projets* en région Hauts-de-France débutant entre le T3 2020 et fin 2023



*hors entretien-rénovation et VRD et hors 4 projets débutant en 2024

Montant des travaux recensés : 3,46 milliards d'€ du T3 2020 à fin 2023*

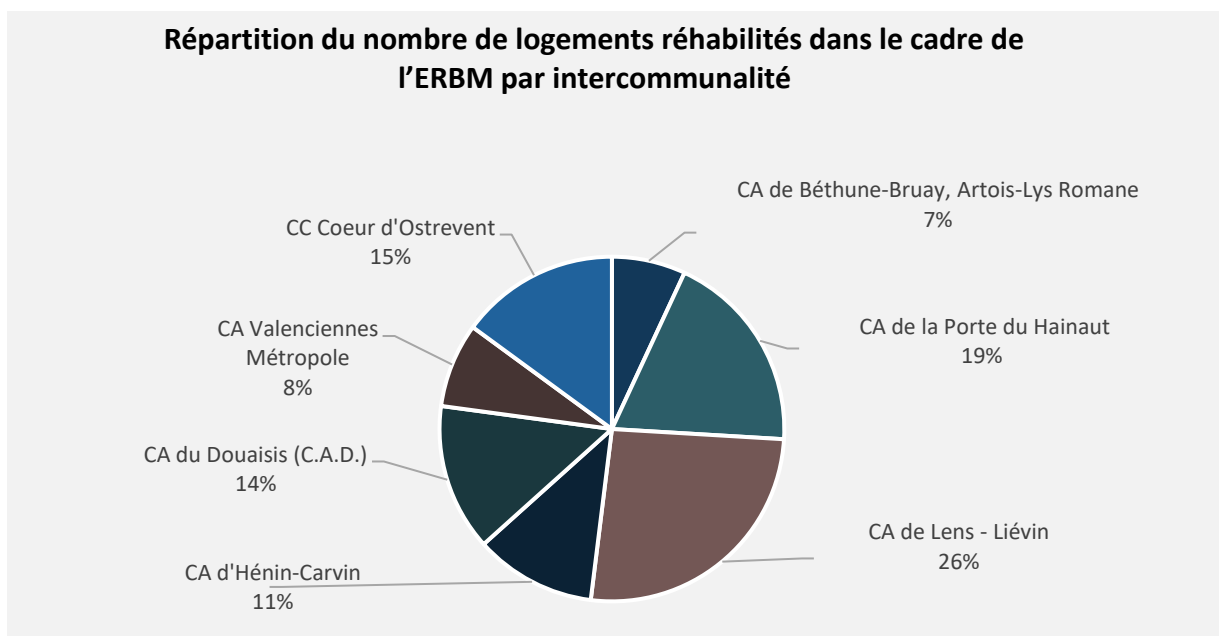
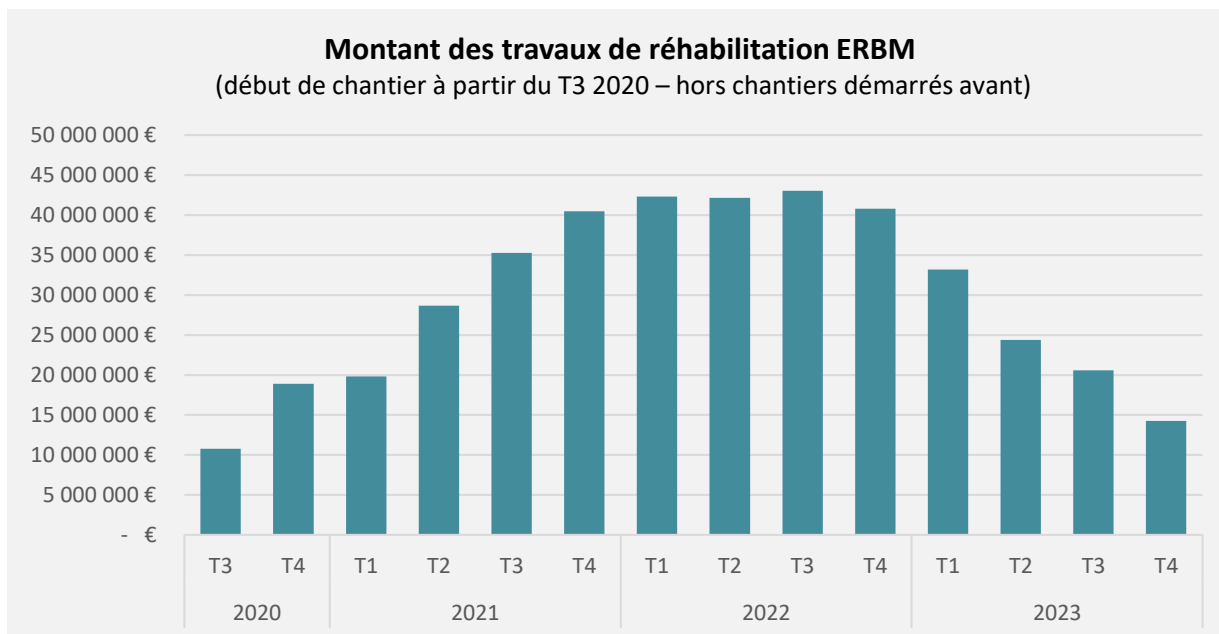


*Montant des travaux réalisés du 3^{ème} trimestre 2020 au 4^{ème} trimestre 2023, avec prise en compte de l'étalement des travaux. Les projets ayant débutés avant le T3 2020 et se poursuivant au-delà ne sont pas pris en compte. Le montant des travaux se poursuivant après 2023 n'est pas pris en compte dans le total.

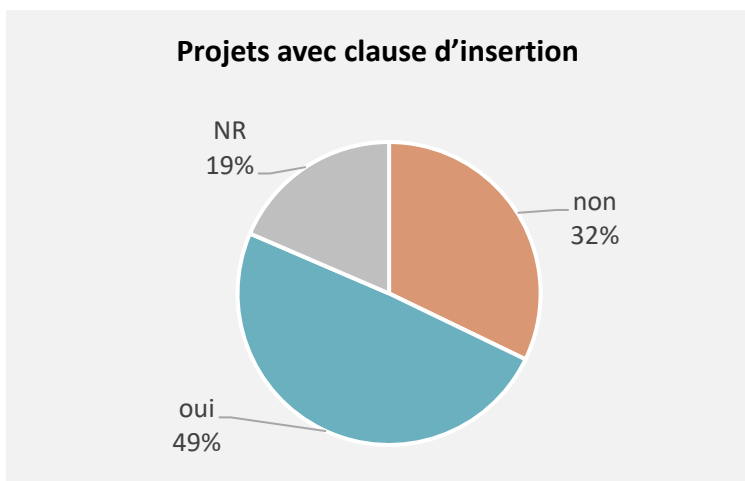
Zoom sur l'ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier)

64 projets recensés :

- 460 M€ de travaux
- 6 903 logements
- 66 640 € de travaux par logement en moyenne
- Clause d'insertion sur la totalité des projets
- Utilisation de matériaux biosourcés sur 6 450 logements



Entre 1 490 000 heures et 2 050 000 heures d'insertion*

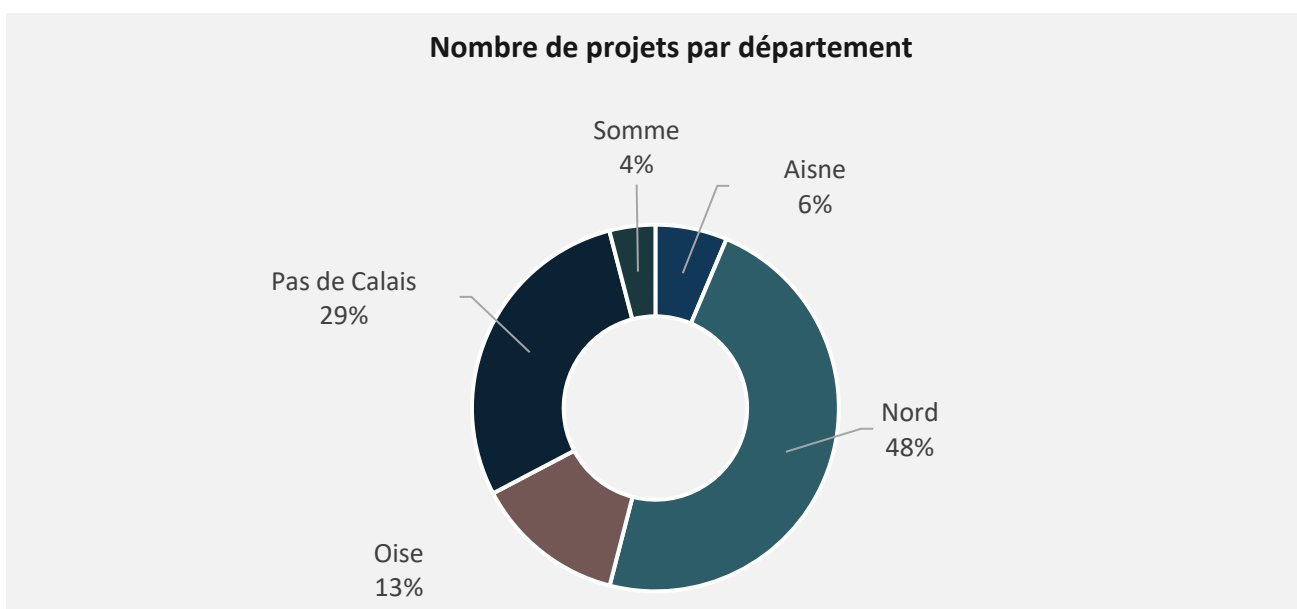


Plus de la moitié des projets de construction neuve, démolition et réhabilitation inclus des clauses d'insertion.
60% des projets en entretien-amélioration n'inclut pas de clause d'insertion.

Les clauses d'insertion se retrouvent principalement sur les projets de plus d'un million d'euros (58% des projets avec clause d'insertion) et surtout sur les projets de plus de 5 millions d'euros (71% inclus une clause d'insertion).

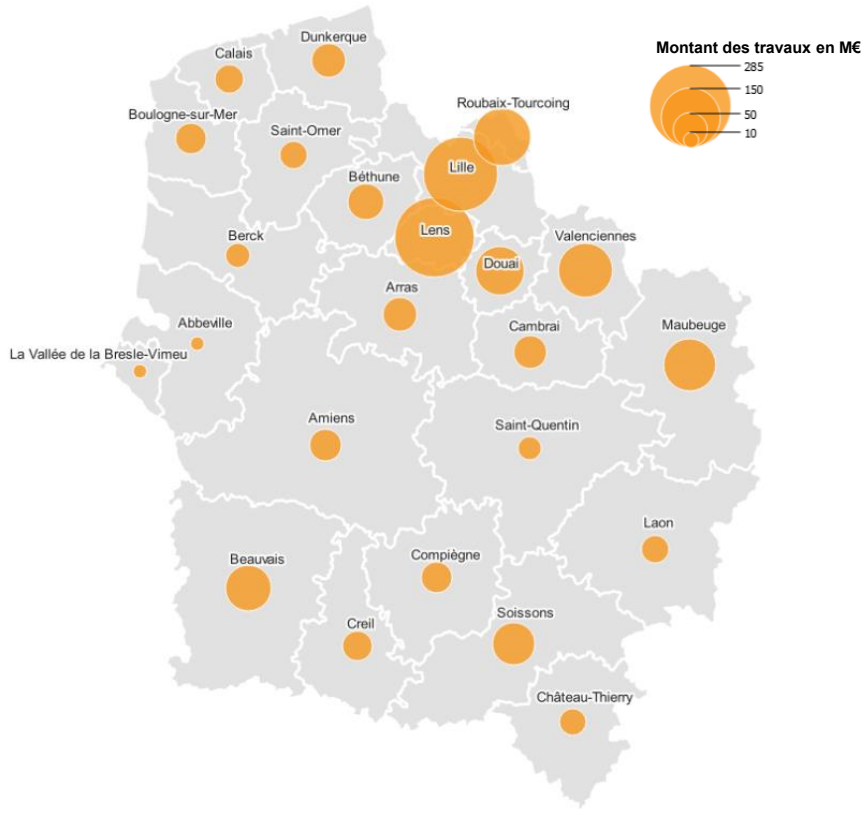
*Méthode de calcul du nombre d'heures d'insertion (Préfecture Hauts-de-France) : Le pourcentage retenu est de 5%, pourcentage utilisé pour les chantiers dans le bâtiment. Le taux de main d'œuvre est de 35%, la difficulté repose sur le fait qu'il n'y ait pas dans de précisions par corps d'état dans le tableau. Le coût horaire chargé est de 33€.

Répartition des projets par département



Montant des travaux par zone d'emploi 2020

Travaux de construction neuve et démolition



Travaux d'entretien et de réhabilitation

